

PROJET ÉDUCATIF LOCAL

GUIPAVAS 2016-2020



SOMMAIRE

- 3** Présentation générale
- 4** Une démarche de construction et de concertation
- 6** Les retours des rencontres
- 10** Les valeurs du projet éducatif local de Guipavas
- 11** Les publics
- 12** Les orientations éducatives
- 20** L'animation, le suivi et le pilotage du projet éducatif local
- 21** La demande de subvention
- 22** Les attributions des subventions

- 25 ANNEXES**
 - La fiche action vierge
 - La fiche bilan vierge

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'éducation, par nature simple et diversifiée, ne s'arrête pas au sortir de la salle de classe. Elle s'inscrit dans toutes les étapes de la vie du jeune et se nourrit de tous ses échanges, de toutes ses rencontres et découvertes.

Multiplier les regards sur le monde, c'est aussi multiplier pour lui les chances de réussir son parcours scolaire et professionnel et d'orienter sa vie selon ses propres choix et compétences.

C'est tout le sens du projet éducatif local (PEL). Offrir aux jeunes par des **expériences enrichissantes et variées proposées durant et hors du temps scolaire**, l'opportunité de développer leur créativité et leur relationnel, d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer leurs potentiels dans un **objectif d'épanouissement personnel**.



UNE DÉMARCHE DE CONSTRUCTION ET DE CONCERTATION

Une démarche participative à la réécriture a été proposée pour réunir toutes les intentions et idées des acteurs éducatifs du territoire.

Dans cette optique, **de nombreuses rencontres** se sont déroulées sur près d'un an :

- ◆ **le 4 mars 2015**, une présentation de la méthode au bureau municipal,
- ◆ **du 10 au 13 mars 2015**, une enquête au sein de la médiathèque Awena,
- ◆ un envoi du questionnaire d'enquête par mail aux services municipaux (*action éducative jeunesse (AEJ)*, *Maison de l'enfance (MDE)*, *Maison des solidarités (MDS)*, *service sport et vie associative (SSVA)*, *enfance scolarisée*, *relais parents assistantes maternelles (RPAM)*),
- ◆ des réunions de pôle sur les semaines thématiques,
- ◆ **les 8 et 17 décembre 2015**, deux réunions participatives avec l'ensemble des partenaires et acteurs de l'action éducative,
- ◆ **le 25 février 2016**, réunion PEL et petite enfance (MDE et RPAM).



LES RETOURS DES RENCONTRES

Ces rencontres donnent matière à la rédaction du projet éducatif local 2016-2020 et permettent de croiser les différents points de vue sur **la question de l'éducation**.

Ce qui en ressort :

- ◆ L'action éducative est une action co-construite.
- ◆ Elle favorise l'épanouissement de l'individu dans une société.
- ◆ Les adultes guident l'enfant qui, lui-même, est un adulte en devenir. Ce sont des accompagnants.
- ◆ L'éducation se fait en inter-connaissance dans le respect du rôle de chacun.
- ◆ L'action éducative est porteuse de valeurs comme la solidarité, la bienveillance, la tolérance, le vivre ensemble.
- ◆ Tout le monde est concerné par la question éducative.
- ◆ Les réponses doivent être adaptées aux particularités des publics.
- ◆ Il faut offrir du temps d'animation, de concertation et d'échange de pratiques.

Le projet éducatif local est défini comme un outil et un espace d'échange, de rencontres qui favorisent le lien entre tous les acteurs de l'éducation sur un même territoire :

- ◆ Il fédère et apporte du sens, de l'innovation.
- ◆ Il permet la synergie des différents temps éducatifs.
- ◆ Il offre un espace à la parentalité, il met la structure familiale au cœur du projet.
- ◆ C'est un outil participatif complémentaire à l'éducation nationale.



LES RETOURS DES RENCONTRES (SUITE)

Plusieurs **définitions communes** sont ressorties de ces rencontres :



CO-ÉDUCATION :

la co-éducation est un **concept plus récent** qui remet en cause la transmission traditionnelle du savoir et des valeurs par les aînés. À l'autorité, elle préfère l'**expérience collective**, l'**autonomie** et l'**émulation par le groupe** pour arriver au même résultat.

Ainsi, la **co-éducation est une dynamique de groupe** qui permet à chacun de faire l'apprentissage de la société par auto gestion et de redécouvrir des savoirs en fonction des projets qui émergent de ce groupe. Dans ce sens, il s'agit d'**associer les parents aux actions éducatives** entreprises par les professionnels de l'éducation.

INTERGÉNÉRATION :

Cela concerne **les relations entre les générations**, la transmission des différents savoirs.

ÉDUCATION :

vient du latin « *exducere* », **conduire hors de l'enfance, réaliser ses potentialités**. L'éducation accompagne le jeune enfant et insiste sur son environnement cognitif global, en veillant à répondre à ses besoins sociaux, émotionnels, cognitifs et physiques, afin de créer une fondation solide et large qui prépare à l'apprentissage tout au long de la vie et à son bien être.

PARENTALITÉ :

c'est l'ensemble des savoir être et savoir faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, exigence, cohérence et continuité.

PARTENAIRES :

Il s'agit de personne, groupe, collectivité avec qui on est **associé dans un projet commun**.

ACTEURS :

Ce sont tous **les individus** qui vont être amenés à **s'investir dans des actions**.

COMITÉ DE PILOTAGE :

C'est un groupe de personnes chargées de veiller à **la coordination des actions** et des acteurs du projet pour la mise en synergie.

COMMISSION THÉMATIQUE :

C'est un **groupe de travail** concernant un **thème particulier** (citoyenneté, inter génération, parentalité, etc.). Lors de ces réunions les membres sont amenés à réfléchir sur le contenu des actions.

LES VALEURS DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL DE GUIPAVAS

Une co-éducation mise en œuvre dans un esprit de coopération pour tous les acteurs sur des enjeux communs :

- ◆ **Permettre à l'enfant de devenir un adulte :** solidaire, coopératif, heureux, responsable, capable d'analyse critique...
- ◆ **Offrir à l'enfant et à l'adulte un espace :** d'expression, d'échange, de partage, de réflexion, d'expérimentation, de création et de jeux...
- ◆ **Permettre les rencontres et le lien social :** entre les générations, s'ouvrir aux différentes cultures, être dans la transmission, accueillir la mixité comme une chance, guider l'enfant dans sa réalisation, donner l'exemple, prendre son temps et en donner.



LES PUBLICS



Ces valeurs s'adressent à un public large.

- ◆ Les **enfants** d'aujourd'hui sont les adultes de demain.
- ◆ Les **parents et les anciens** sont les guides, ils donnent l'exemple. Ils favorisent le savoir par l'expérience.
- ◆ Les **jeunes** sont les adultes en devenir et la force d'action de demain.

01.

L'adulte de demain : contribuer à la construction d'un parcours éducatif innovant

La petite enfance :
favoriser la socialisation

- ◆ Permettre la découverte des équipements culturels (Awená, Alizé) : ouverture à la culture...
- ◆ Développer des animations favorisant les actions passerelles (école, ALSH).
- ◆ Associer la petite enfance aux actions transversales (semaine du goût, semaine du handicap...)
- ◆ Réaliser un livret à destination des parents et futurs parents sur les différents types d'accueil sur le territoire en lien avec l'ensemble des acteurs.

L'enfance : favoriser l'autonomie de l'enfant et du jeune

- ◆ Réaliser un livret de l'offre éducative du territoire sur les différents temps (scolaire, péri et extra).
- ◆ Proposer des ateliers liés au développement durable sur le temps scolaire, péri et extrascolaire.
- ◆ Proposer des ateliers autour de la prévention sur le temps scolaire, péri et extrascolaire.
- ◆ Permettre l'accès aux mini séjours thématiques aux plus jeunes (camps 1^{er} départ pour les 5/7 ans).

Objectif : Permettre la socialisation et l'autonomie des publics (petite enfance, enfance et jeunesse)

- ◆ Accompagner l'enfant dans sa scolarité par une aide aux devoirs.
- ◆ Renforcer la pratique sportive, culturelle et citoyenne sur les temps d'activité périscolaire (TAP) et sur les autres temps d'accueil éducatif avec le soutien des associations.
- ◆ Développer les actions passerelles entre l'école élémentaire et le collège.
- ◆ Installer un temps de présence au sein des collèges (présence régulière sur les pauses méridiennes, participation aux portes ouvertes, participation au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)...) afin de rencontrer les jeunes, de rendre visible le travail du service action éducative jeunesse (AEJ) auprès

de cette population, de communiquer sur les actions...

- ◆ Ouvrir un espace d'aide et de soutien aux devoirs pour les collégiens afin de leur faire découvrir l'espace 13/17 ans.

02.

Vivre ensemble : développer l'apprentissage du vivre ensemble et impulser une dynamique éducative collective et citoyenne

Entre les acteurs :

- ◆ Constituer des commissions thématiques par orientation du projet éducatif local afin d'identifier les problématiques, les analyser collectivement, formuler des propositions de projets, de pistes à explorer, d'études à mener.
- ◆ Formaliser des temps de rencontres entre professionnels en fonction des actions pour en faire un bilan.
- ◆ Rendre visible et lisible la politique éducative par la communication interne et externe.

Envers la petite enfance, l'enfance et la jeunesse :

- ◆ Mettre en place des semaines thématiques favorisant la mixité des publics.
- ◆ Associer les jeunes à la réalisation de projets qui leur sont dédiés.
- ◆ Sensibiliser à la protection de l'environnement par des ateliers : nature, jardinage...
- ◆ Mettre en place des rencontres sportives médiatrices de valeurs (loyauté, respect, contrôle de soi...).
- ◆ Développer les visites citoyennes de sa commune pour les jeunes en y associant les élus locaux : visite de la mairie et échange avec le Maire.

**Objectif : Favoriser les rencontres
et le lien social sur le territoire**

- ◆ Valoriser les actions de la commission jeunesse auprès de la population.
- ◆ Mettre en place une journée de la petite enfance et de l'enfance afin de permettre aux parents et futurs parents de trouver la solution qui convient le mieux à leurs attentes et besoins.
- ◆ Associer les institutions aux journées de prévention comme les pompiers, la gendarmerie...
- ◆ Participer à la journée de la non-violence en partenariat avec l'association Rico Lamour pour diffuser un message de paix, d'amour et de fraternité.
- ◆ Sensibiliser et fédérer des jeunes autour des enjeux de la solidarité internationale (prise de conscience de la nécessité de devenir acteurs du changement et de solidarité internationale en agissant à l'échelle locale).
- ◆ Soutenir la création de projets de jeunes.
- ◆ Travailler à la construction de projets transversaux avec les collèges.
- ◆ Développer le lien inter-générationnel entre les structures, sous forme d'activités communes, de rencontres ponctuelles.

03.

Parentalité :
créer des espaces et des temps qui favorisent l'expérimentation, l'échange, la rencontre et qui soutient la fonction parentale.

Petite enfance et enfance :

- ◆ Favoriser la transmission des savoirs (faire et être) entre parent/enfant au travers d'ateliers récréatifs.
- ◆ Communiquer sur les espaces parent/enfant existants (LAEP).
- ◆ Conforter le rôle de la médiathèque comme vecteur de lien de parentalité.
- ◆ Développer l'implication des familles au sein des structures municipales (point écoute, comité d'usagers, questionnaires, rencontres festives, etc.).

Jeunesse :

- ◆ Développer des actions jeunesse en impliquant les familles.
- ◆ Valoriser la place des parents dans l'éducation des jeunes. Comme l'enfant est envisagé dans sa globalité, et que les parents sont les premiers éducateurs dans la vie d'un enfant, le projet doit accorder une grande place aux questions de parentalité et à l'accompagnement des parents.
- ◆ Associer les familles sur le temps des devoirs des jeunes.

Objectif : Offrir à l'enfant et à l'adulte un espace d'expression, de partage

Adulte :

- ◆ Mettre en place une réflexion partenariale autour de la parentalité.
- ◆ Mettre en place des temps d'échange au sein des structures (MDE, RPAM, écoles, etc.) pour les parents « café de parole ».
- ◆ Accueillir et impliquer les familles au sein des structures d'accueil de leur enfant en créant des instances participatives, des actions parents /enfants, etc.
- ◆ Favoriser la transmission parent /enfant au travers d'ateliers récréatifs et créatifs.

04.

Solidarité :
favoriser l'égalité sociale en facilitant l'accessibilité des espaces,
des droits et des ressources.

Petite enfance et enfance :

- ◆ Faciliter l'accès aux livres et à l'offre culturelle avant l'entrée à l'école.
- ◆ Participer à la journée du refus de la misère.
- ◆ Mettre en place la semaine du handicap.
- ◆ Mettre en place des projets d'accueil individualisé (PAI) dans les accueils de loisirs et sur le temps périscolaire.
- ◆ Mettre en place le programme « bien manger, bien bouger » dans le cadre du programme nationale nutrition santé (PNNS).

Jeunesse :

- ◆ Travailler sur l'égalité fille/garçon.
- ◆ Ouvrir une salle d'accueil spécifique aux jeunes de 13 à 17 ans.
- ◆ Actualiser l'offre de loisirs en partenariat avec les 13/17 ans.
- ◆ Créer un guide sur les dispositifs jeunes (santé, bien être, accompagnement). Guide permettant aux jeunes de trouver une information, une aide afin de les accompagner dans leurs parcours de vie mais aussi de rendre plus lisible l'action publique en direction des jeunes, l'information accessible de manière égale à tous et de garantir leur accès aux droits.

Objectif : Favoriser l'égalité des chances

- ◆ Mettre en place des actions de sensibilisation et prévention des IST en lien avec les établissements scolaires et au sein de l'espace jeune.
- ◆ Participer au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) du collège.
- ◆ Mettre en place le programme « bien manger, bien bouger » dans le cadre du programme national nutrition santé (PNNS).

Adulte :

- ◆ Apporter une attention particulière au développement de l'accueil et l'intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap.
- ◆ Mettre en place des ateliers d'échanges de savoirs et de transmission d'expériences.

L'ANIMATION, LE SUIVI ET LE PILOTAGE DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL

La coordination du projet éducatif local anime les différentes instances de concertation (comité de pilotage, commission thématique). La coordination du projet est garant du suivi et de l'évaluation. Elle participe à l'analyse des besoins et à la veille prospective dans le secteur de l'éducation.

Concevoir une participation comme une coopération tant dans la réflexion que dans les actions.

Deux instances de réflexion et de validation :

Le comité de pilotage :

Une fois par an un rapport est présenté au comité de pilotage pour évaluation et validation. Il comprend les résultats des évaluations menées dans chaque commission thématique. L'évaluation met en évidence les freins et les leviers avec des éléments d'appréciations quantitatifs et qualitatifs.

Les commissions thématiques :

Pour chaque orientation des propositions concrètes sont formulées au sein de chaque groupe de travail.

Plusieurs groupes sont constitués de 8 personnes maximums en fonction des orientations pour réfléchir et valider les actions en cours et à venir. Elles valident les fiches actions des demandes de subvention (*Cf. les critères d'éligibilités*). Chaque commission se rencontre deux fois par an.

LES ACTEURS :

des élus, la caisse d'allocations familiales (CAF), la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'Éducation Nationale, les enseignants, les délégués départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), des services municipaux, des associations, des familles, des jeunes.

LA DEMANDE DE SUBVENTION

Vous souhaitez mettre en place un projet dans le cadre du PEL ?

Rapprochez-vous de la coordination* afin de bénéficier d'un accompagnement ou suivez la démarche ci-dessous :

- ◆ Rédiger une fiche action
(cf. *formulaire vierge en annexe*).
- ◆ Transmettre la fiche action au moins 2 mois avant la date de l'action à la coordination du projet.
- ◆ Présentation de la fiche en commission thématique pour validation.

Après réalisation de l'action :

- ◆ Un bilan pédagogique est à transmettre à la coordination du projet.
- ◆ Un bilan financier avec justificatif devra être transmis.
- ◆ Une évaluation sera réalisée en commission thématique.

* Tél. : 02.98.32.19.98

LES ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En matière de critères d'éligibilité et de modalités d'intervention financière, il convient de distinguer :

- ◆ les critères d'éligibilité
- ◆ le montant attribué et le pourcentage en fonction du budget prévisionnel de l'action.

Les critères d'éligibilité

◆ **L'action doit répondre au moins à deux orientations :**

- **L'adulte de demain** : contribuer à la construction d'un parcours éducatif innovant.
- **Vivre ensemble** : développer l'apprentissage du vivre ensemble et impulser une dynamique éducative collective et citoyenne.
- **Parentalité** : créer des espaces et des temps qui favorisent l'expérimentation, l'échange, la rencontre et qui soutient la fonction parentale.

- **Solidarité** : favoriser l'égalité sociale en facilitant l'accessibilité des espaces, des droits et des ressources.

◆ **Les actions sont également appréciées sur la base des critères suivants :**

- **Qualité du projet et de ses objectifs** : l'action doit être transversale et concerner un public pas encore initié. Le nombre d'enfants concernés ou le public visé par l'action. Action innovante.

- **Qualité du diagnostic** : prise en compte des problématiques du territoire et des publics visés.

- **Implication de partenaires** : complémentaire des activités du demandeur. Association locale.

- **Suivi du projet** : envergure de la communication, démarche d'évaluation.

- **Cohérence du budget** avec part d'autofinancement et recherche de cofinancement.

Instruction

Le dossier **complet et signé** doit être proposé en commission avant le début de l'action. Cette commission sera composée de 2 élus de la majorité, 2 techniciens, 1 représentant d'un groupe politique de l'opposition...

Les pièces à fournir impérativement sont : un RIB, le code SIRET et pour les associations, les statuts et la liste des membres du bureau et du conseil d'administration entérinée par la dernière assemblée générale, accompagnée du récépissé délivré par la préfecture.



LES ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS (SUITE)

Contractualisation et modalités de financement

Les actions sont formalisées au travers d'une convention liant la commune de Guipavas et le porteur de projet.

◆ **Plafond par rapport au budget global de l'action** : la participation financière de la municipalité à l'action ne dépassera pas 50% du montant global de l'action.

◆ **Montant plafonné par action** : afin de pouvoir répondre positivement à tous les dossiers éligibles au dispositif PEL, tout en restant dans l'enveloppe financière définie, la participation financière ne pourra pas dépasser le montant plafonné de 800€.

◆ **Fléchage et modalités de versement de la participation financière** :

1) Dans les produits, doit figurer obligatoirement une part d'autofinancement d'au-moins 15% (hors subventions publiques...).

2) La subvention doit être de nature à participer financièrement à une (des) dépense(s) précise(s) inscrite(s) au budget prévisionnel de l'action. Le financement de la ville ne peut contribuer au financement de postes, à des frais administratifs ou de fonctionnement.

3) Les modalités de versement de la subvention sont définies comme suit :

- 25% à l'issue de la validation par le comité technique.
- 75% après la réalisation de l'action sous condition de présenter un bilan financier de l'action correspondant obligatoirement au budget prévisionnel. En cas de dépenses moindres, le montant de la subvention sera ajusté conformément aux pourcentages et plafonds définis.

ANNEXES



ANNEXE 1 : FICHE ACTION VIERGE



PROJET EDUCATIF LOCAL
 GUPAVAS 2016-2020

FICHE PROJET 2016

TITRE DE L'ACTION :

Cadre réservé au service Ville :

Dépôt le : _____

Instruction n°1, le : _____ Instruction n°2, le : _____

Comité technique, le : _____ Validation : OUI NON

1 - Action menée au titre du

CEL : CEJ : AUTRE :

Nouvelle action : Action reconduite :

2 - Les orientations du projet éducatif local (PEL)

L'adulte de demain : contribuer à la construction d'un parcours éducatif innovant

Vivre ensemble : développer l'apprentissage du vivre ensemble et impulser une dynamique éducative collective et citoyenne

Parentalité : créer des espaces et des temps qui favorisent l'expérimentation, l'échange, la rencontre et qui soutiennent la fonction parentale.

Solidarité : favoriser l'égalité sociale en facilitant l'accessibilité des espaces, des droits et des ressources.

3 - Structure maître d'œuvre

4 - Réfèrent du projet

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Mail : _____

5 - Description des activités envisagées (correspond aux orientations éducatives)

6 - Dates et lieux retenus

7 - Nombre de séances prévues

8 - Situation de départ

9 - Objectifs :

10 - Public visé (préciser le nombre)

3 / 6 ans :	7 / 10 ans :
11 / 14 ans :	+ 14 ans :
Adhérents :	Famille (nombre en individuel) :

11 - Encadrement (nombre et diplôme. Faire apparaître dans cette rubrique, le cas échéant, les bénévoles et / ou les prestataires extérieurs sollicités)

12 - Les partenaires (quels sont les partenaires associés à votre projet ?)

Rédaction : _____

Action : _____

Communication : _____

Financement : _____

13 - Communication (quelle méthode avez-vous prévue pour informer le public et rendre visible votre action ?)

14 - Observations complémentaires

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION			
	COURT		PRELATS
Petit matériel d'activités		Commune	
Activités		Valorisation localisée et apports techniques	
Équipements		Subvention spécifique PEL	
Alimentation		Valorisation de personnel	
Hébergement			
Valorisation localisée et apports techniques		Apports des structures	
Transports		Valorisation de personnel	
Locations mobiliers		Apports publics	
Valorisation des personnels		Prestation CAF	
Ville			
Structures		Département	
Vacances			
Assurances			
Publicité, information			
Missions, réception		Autres dispositifs ou financements	
Frais de gestion			
Divers (pharmacie, entretien)			
TOTAL			TOTAL
À titre indicatif : Intervention des personnels de l'Etat - Enseignants - nombre d'heures : _____ - Autres éducateurs - nombre d'heures : _____			

Retrouvez cette fiche téléchargeable sur : www.mairie-guipavas.fr

ANNEXE 2 : FICHE BILAN VIERGE



PROJET ÉDUCATIF LOCAL
GUIPAVAS 2016-2020

FICHE BILAN 2016

TITRE DE L'ACTION :

Cadre réservé au service Ville :

Dépôt le :

Instruction n°1, le :

1- Action menée au titre du

CEL : CEJ : AUTRE :

Nouvelle action : Action reconduite :

2- Les orientations du projet éducatif local (PEL)

L'adulte de demain : contribuer à la construction d'un parcours éducatif innovant

Vivre ensemble : développer l'apprentissage du vivre ensemble et impulser une dynamique éducative collective et citoyenne

Parentalité : créer des espaces et des temps qui favorisent l'expérimentation, l'échange, la rencontre et qui soutiennent la fonction parentale.

Solidarité : favoriser l'égalité sociale en facilitant l'accès à des espaces, des droits et des ressources.

3- Structure maître d'œuvre

4- Référent du projet

Nom :	Prénom :
Adresse :	Fax :
Téléphone :	
Mail :	

BILAN FINANCIER DE L'ACTION <small>(montants en €)</small>		
	CHARGES	PRODUITS
5- Description de l'action réalisée		
6- Le public		
Nombre de participants : Tranches d'âge :		
7- Les séances		
Nombre de séances réalisées : Locations mobilières Valorisation des personnels		
8- Des ajustements ont-ils été nécessaires au cours du projet et si oui, lesquels ?		
9- Perspectives et relations possibles		
10- Compléments à apporter		
	TOTAL	TOTAL
A titre indicatif : Intervention des personnels de l'Etat - Enseignants - autres enseignants - Ades éducateurs - autres Ades		

Retrouvez cette fiche téléchargeable sur :
www.mairie-guipavas.fr



ÉGALITÉ